



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°380 DU 24 AU 30 JUILLET 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 4 cas de personnes tuées dont 1 cas d'exécution extrajudiciaire et 1 cas de cadavre retrouvé, 6 victimes de VBGs, et 3 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 mineur tués ainsi que 3 femmes arrêtées arbitrairement.

Des militaires, des policiers, des administratifs et

des membres de la milice Imbonerakure sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	4
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>II.1.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CDFC	: <i>Centre de Développement Familial et Communautaire</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FDN	: <i>Force de Défense Nationale</i>
FENADEB	: <i>Fédération Nationale des Associations Engagées dans le Domaine de l'Enfance au Burundi</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 29 juillet 2023, vers 13 heures, sur la sous-colline Buhinda, colline Migera, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Evariste Ciza, pêcheur sur le lac Tanganyika a été tué à l'aide des coups de bâtons par quatre militaires du Camp Marine Chinois. Selon des sources sur place, la victime péchait dans le lac Tanganyika comme d'habitude et les soldats du Camp chinois effectuaient une fouille perquisition tout au long du lac pour chercher les pêcheurs qui utilisent des filets non acceptés. Selon les mêmes sources, Evariste a été arrêté en train d'utiliser un filet non accepté et ces militaires l'ont battu jusqu' à ce qu'il meure.

Une personne tuée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 24 juillet 2023, sur la colline Nyakibingo, commune Ntega, province Kirundo, Ezéchiel Ntahinduka, élève en 5^{ème} année à l'ECOFO Nyaki-

bingo, âgé de 14 ans, originaire de cette colline, a succombé à ses blessures à l'hôpital de Kirundo suite aux coups de bâtons lui infligés au niveau du dos par Jean Marie Nkurunziza, chef de la milice Imbonerakure sur la colline Mugendo. Selon des sources sur place, en date du 15 juillet 2023, la victime a été frappée par cet Imbonerakure l'accusant de monter à l'arrière d'un camion rempli de haricots. Selon les mêmes sources, cet incident s'est passé au vu et au su des passants mais personne n'a osé secourir cet enfant de peur de cet Imbonerakure. La santé de l'enfant a commencé à se détériorer depuis le jour où il a subi cette violence. La famille l'a amené au centre de santé de Rushubije puis transféré, en date du 22 juillet 2023, vers l'hôpital de la province Kirundo où il a rendu l'âme.

I.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juillet 2023 indique qu'en date du 19 juillet 2023, vers 15 heures, un corps sans vie d'Espérance Irakoze, âgée de 34 ans, originaire de la colline Buhinga, commune Musongati province Rutana, gérante d'une maison de passage communément appelé « Hania », situé au quartier Nyabiharage, com-

mune et province Gitega, a été retrouvé dans une chambre de cette maison de passage. Selon des sources sur place, le corps sans vie de la victime n'avait aucune trace corporelle ni des indices pouvant montrer qu'elle a été tuée. Evelyne Bitangimana, OPJ, était sur les lieux du crime pour faire le constant. Le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Régional de Gitega.

I.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Buhinyuza, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juillet 2023 indique qu'en date du 22 juillet 2023, vers 11 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Jean Claude Uwitonze, âgé de 26 ans, membre du parti CNDD -FDD, a été tué par Fidèle Sandugu, âgé de 63 ans, retraité de la FDN. Selon des sources sur

place, la victime a été appréhendée en train de voler un arbre dans son boisement et l'a tabassé avant d'amputer ses testicules. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Le procès de flagrance a eu lieu en date du 28 juillet 2023 et le présumé auteur a été condamné à une peine d'emprisonnement de 2 ans et 6 mois avec une amende de 1000 000fbu.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Isare, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juillet 2023 indique qu'en date du 11 juillet 2023, sur la colline Gishingano, commune Isare, province Bujumbura rural, G.I, âgée de 9 ans, a été violée par surnommé papa Gloria, leur voisin. Selon des sources sur place, la grand-mère de la victime était allée à l'église tandis que la victime était seule à la maison et garder les chèvres. Le présumé auteur est venu et a amené l'enfant dans sa maison puis l'a violée. Selon les mêmes sources, l'auteur présumé a menacé l'enfant de le tuer s'il osait dire ce qui s'était passé. L'enfant est resté calme jusqu'à ce que sa mère et sa voisine s'inquiètent sur sa façon de marcher. Ainsi, elles ont approché l'enfant et l'ont questionné sur sa façon inhabituelle de marcher et cette dernière a dévoilé le secret. L'enfant a été conduit au centre Seruka et le viol a été confirmé par les médecins de ce centre. L'auteur présumé a été arrêté en date du 13 juillet 2023 et incarcéré au cachot communal de Kabezi.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 juillet 2023 indique qu'en date du 22 juillet 2023, vers 18 heures, sur la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J.A, âgé de 15 ans originaire de cette colline a été violée par Thierry Guri, membre du CNDD-FDD âgé de 28 ans. Selon des sources sur place, ce viol a eu lieu quand ils étaient dans un mariage sur cette colline. En date du 25 juillet 2023, le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot de la police à Buhiga. La victime a été conduite à l'hôpital Buhiga pour l'expertise médicale et les résultats ont confirmé les faits.

Une fille violée en commune et province kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 indique qu'en date du 2 juillet 2023, vers 15 heures, sur la colline Musave, commune et province kayanza, V.N, âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Kirema a été violée par le nommé Nkunuzimana, âgé de 24 ans, vendeur de téléphone. Selon des sources sur place, la victime a rendu visite à son amie de classe prénommée Jeannette et celle-ci n'était pas à la maison mais il y avait Nkunuzimana qui vivait là comme locataire. Ce dernier a offert du jus contenant de la drogue à la victime afin d'attendre son amie. Selon

les mêmes sources, elle s'est endormie et Nkunuzimana a profité de cette occasion pour la violer. En se réveillant, la fille a remarqué qu'elle a été violée et a eu peur de le dire à ses parents. En date du 20 juillet 2023, Nkunuzimana s'est rendu chez la victime et cette dernière a eu crise de panique, a crié et a pu oser parler à ses parents ce qui s'était passé. Ces derniers et les voisins sont intervenus et Nkunuzimana a pris le large. Les parents de l'enfant ont dénoncé le crime à la CDFC et FENADEB leur a accordé un avocat pour poursuivre l'affaire en justice

Un enfant violé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 indique qu'en date du 14 juillet 2023, sur la colline Musotera, commune Mpinga-Kayove, province Rutana, D.I, âgée de 2 ans 3 mois, a été violée par son grand-père Gervais Kabura Alias Maringo, âgé de 85 ans dans sa maison. Selon des sources sur place, ce dernier est veuf il y a longtemps, vivant dans son entourage avec ses voisins dont ses petits-enfants. Selon les mêmes sources, le grand-père a amené la victime dans sa maison et l'a violée. Les parents de la victime étaient dans leur champ. Arrivé à la maison, ils l'ont trouvé en train de pleurer leur montrant d'où viennent ses douleurs. L'enfant a été conduit au CDS Mpinga-Kayove puis transféré à l'hôpital Kayero tandis que le présumé auteur a été arrêté par Philippe Kanyoni, administrateur de cette commune et ses A.T puis conduit à la prison centrale de Rutana.

Une fillette violée en commune Kabezi, province Bujumbura-rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 20 juillet 2023, vers 20 heures, sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, A.M., âgée de 6 ans, a été violée par Thérénce Ntiharirizwa, âgé de 24 ans, travailleur domestique du voisin de la victime, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur a conduit l'enfant derrière l'enclos de chez eux sous promesse qu'il va lui donner 500 fbu et l'a violée. Après l'acte, le présumé auteur n'a pas honoré sa promesse et s'est dirigé dans sa maison. Selon les mêmes sources, la victime a livré le secret à ses parents en indiquant que Térénce avait jeté sur elle des liquides blancs. L'enfant a été conduit à l'hôpital de Ruziba pour des soins. En date du 22 juillet 2023,

le présumé auteur a été arrêté par la police et détenu au cachot communal de Kabezi.

Une fillette violée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juillet 2023, sur la colline Nyamugari, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, A.S.M., âgée de 4 ans, a été violée par Jean Marie Manariyo âgé de

33 ans, célibataire, cultivateur, voisin de la victime. Selon des sources sur place, l'enfant a été pris de la maison de sa grand-mère et conduit sous l'arbre pendant que ses parents étaient absents. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été surpris par les voisins à cause des cris de l'enfant. La victime a été conduite au centre Seruka de Bujumbura et le viol a été confirmé tandis que le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Kabezi.

II.1.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une femme arrêtée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 indique qu'en date du 23 juillet 2023, sur la colline Gihwanya, commune et province Rumonge, Nzeyimana Estella, mère célibataire, âgée de 27ans a été arrêtée et conduite par des policiers au cachot du commissariat communal de police à Rumonge. Selon des sources sur place, elle a été accusée d'avoir fait un avortement volontaire ce qu'elle a nié disant que sa grossesse avait 3 mois et qu'elle avait fait une fausse couche en date du 13 juillet 2023.

Une femme arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juillet 2023, indique qu'en date du 17 juillet 2023, vers 15 heures, dans l'un des cabarets de la colline Rutsindu, zone Munzenze, commune Mishiha, province Cankuzo, Jacqueline Mvuyekure, âgée de 37 ans, mariée avec Emmanuel Ndayikengurukiye, a été arrêtée par un prénommé Élie, Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot du poste de police de cette com-

mune l'accusant de se disputer avec Daphrose, concubine de son mari. Selon les mêmes sources, Jacqueline a été battue par son mari avant d'être conduit au cachot et a été retenue avec son bébé, Bilise Uwikunda, âgée de 9 mois.

Une femme arrêtée en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 16 juillet 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Kirimba, colline et zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo, Séraphine Nzeyimana, âgée de 23 ans, mère de 2 enfants, a été arrêtée et conduite au cachot du poste de police de cette commune par des Imbonerakure dont Jérémie et Ndayi. Selon les sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir commis l'adultère quand ils étaient dans une brousse tout près d'un sentier avec Hakizimana Alexis, cultivateur, et habitant de la même colline. Selon les mêmes sources, Alexis a pris le large tandis que Séraphine est détenue au cachot du poste de police de la commune Mishiha.

III. DE LA GOUVERNANCE

Ingérence du parti NDD-FDD dans les procédures judiciaires en commune Gitobe, province Kirundo

En date du 19 juillet 2023, au centre de la commune Gitobe, province Kirundo, Honoré, ex-administrateur de Gitobe et actuel secrétaire communal du parti CNDD-FDD a été arrêté par l'OPJ de Gitobe puis détenu au cachot du parquet Kirundo pour avoir vendu des produits de la BRARUDI à des prix élevés : 1 bouteille d'Amstel qui était à 2500 fbu a été revu à la hausse à 3500 fbu, 1 bouteille de Primus de 1600 fbu à 2500 fbu, 1 bouteille de Fanta de 1000 fbu à 1500 fbu. Selon des sources sur place, en date du 21 juillet 2023, Médiatrice Kankuyo a convoqué une réunion à l'intention des autorités provinciales dont le gouverneur, le procureur, le commissaire, le chef du SNR et le président du TGI tenue à l'hô-

tel « INEZA » dont l'objet de cette réunion était de demander la libération d'Honoré et ce dernier a été relaxé vers 16 heures. Selon les mêmes sources, vers 18 heures, le procureur a reçu un appel venant de la présidence de la république lui intimant l'ordre de réarrêter ce secrétaire communal et le ramener au cachot alors qu'il était arrivé au niveau de la commune Vumbi en rentrant chez lui.

Un président du TGI limogé en commune et province Karuzi

En date du 18 juillet 2023, au stade Karuzi, commune et province Karuzi, le président de la République Evariste Ndayishimiye a limogé le président de la grande instance de Karuzi, Zénon Manirakiza. Selon des sources sur place, c'était le jour du lancement de la campagne de la mise en exécution du

jugement rendu mais dont la mise en application avait trainé. Selon les mêmes sources, la majorité de ceux qui étaient présents ont dénoncé ce président

de la TGI l'accusant de corruption. Le Président de la République l'a limogé en pleine assemblée de la population.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Une personne failli d'être tué en commune Ntega, province Kirundo

En date du 27 juillet 2023, dans l'avant-midi, sur la colline Monge, commune Ntega, province Kirundo, Jean Claude Ndayizeye a failli être tué par Félix Nshimirimana, directeur de l'ECOFO Monge et responsable des Imbonerakure dans cette commune. Selon des sources sur place, la victime était en train de couper de l'herbe du bétail, dans une propriété appartenant à cet Imbonerakure et ce dernier l'a blessé avec un objet tranchant au niveau du dos. La victime a été conduite au centre de santé des Sœurs à Ntega et les infirmiers lui ont donné un billet de transfert vers l'hôpital de Kirundo. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a refusé ce transfert vers cette hôpital mais a plutôt amené la victime au centre de santé privé situé à Ntega, dénommé « chez Nestor », et c'est le présumé auteur qui a payé les frais des soins de santé de peur que la situation ne soit connue par des autorités supérieures.

Un enfant malmené en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 8 juillet 2023, au site SOBEL, sur la 13^{ème} transversale Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Bernice Igiraneza, a été battue à coups de bâtons, ligotée et attachée sur une planche de la porcherie par sa mère Diane Ndiokubwayo. Selon des sources sur place, les voisins l'ont vu et sont intervenus et le présumé auteur a été arrêté par la police et conduit au cachot du poste de police de la commune Mutimbuzi le même jour puis relâché après avoir demandé pardon.

Un enfant blessé en commune et Province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 juillet 2023 indique qu'en date du 21 juillet 2023, vers 19 heures, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, Vianney Hatungimana, âgé de 15 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Kayange a été blessé au doigt et son ongle arraché par Désiré Nizigiyimana, âgé de 36 ans, cultivateur, membre du parti CNDD-FDD. Selon des

sources sur place, ce dernier était ivre, il a vu cet enfant, l'a tiré par force puis l'a mordu sans motif. L'enfant a été conduit au CDS Mutambara puis transféré à l'hôpital de Rumonge le lendemain. Le présumé auteur a été arrêté et conduit par la police au cachot du commissariat de police à Rumonge.

Un enfant blessé en commune Bugarama, province Rumonge

En date du 24 juillet 2023, sur la colline Cashi, commune Bugarama, province Rumonge, Edmond Manirakiza âgé de 9 ans, élève en 1^{ère} année à l'ECOFO Cashi a été brulé au niveau du bras gauche par son père Bosco Bucumi. Selon des sources sur place, il l'a accusé d'avoir volé une somme de 1500fbu dans sa boutique. Selon les mêmes sources, le présumé auteur l'a giflé et l'œil droit a été touché avant de le faire tomber dans le feu. La victime a été conduite au CDS Cashi tandis que son père a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge.

Une personne blessée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 30 juillet 2023 Indique qu'en date du 23 juillet 2023, sur la colline Kivuvu, commune Bugendana, province Gitega, Monique Cishahayo, cultivatrice, mère célibataire, a été blessé au niveau du pied par une machette. Selon des sources sur place, la victime se disputait avec ses neveux dont Jean Berchimas, cultivateur, marié et Emery Hakizimana, âgé de 15 ans suite aux conflits fonciers. Après la mort des parents de Berchimas et Emery, leur tante voulait vendre une partie de la propriété laissée par leur père. Pendant ces disputes, Monique a attaqué Jean Berchimas à l'aide d'une machette mais Emery l'en a empêchée. Selon les mêmes sources, la victime a été battue par ses neveux et au moment où la machette tombait par terre, elle a blessé la femme au niveau du pied. L'OPJ Manirakiza Serges a arrêté Emery et sera relâché après avoir fait des enquêtes pour savoir celui qui payera la facture des soins reçus. L'enfant est jusqu'aujourd'hui détenu au cachot de la Commune Bugendana.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées

aux faits sécuritaires et à la Gouvernance dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.